



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

2020

**Conférence
de presse
de rentrée**

**de l'enseignement
supérieur**

Mardi 6 octobre 2020 / Rectorat d'Aix-Marseille

Le mot du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

La rentrée 2020 est une rentrée particulière.

Sans parler du contexte sanitaire dans lequel elle s'inscrit, elle est la première rentrée de l'enseignement supérieur dans un format « région académique ».

Depuis janvier 2020, ce nouvel échelon de gouvernance, à la tête duquel a été nommé dès 2016 le recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Monsieur Bernard Beignier, est renforcé dans ses missions.

Les services régionaux académiques ont tous été mis en place dans le même temps.

Le 5 février dernier, dans le cadre de ce nouveau volet de la réforme territoriale, j'ai été nommé recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI), pour devenir l'interlocuteur privilégié des universités, écoles, organismes de recherche et collectivités territoriales sur le territoire.

En accord avec le recteur Beignier, chancelier des universités, je me suis assigné une mission principale : construire une nouvelle organisation de l'ESRI en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec tous les acteurs concernés : les universités et les écoles, déjà bien fédérées dans la région autour de deux pôles d'excellence correspondant à deux Idex, les organismes de recherche qui présentent une implication forte sur les sites de la région, les CROUS et les collectivités territoriales qui, toutes, manifestent un engagement total sur les sujets ESRI.

Nous avons fixé trois lignes directrices à l'action du pôle ESRI :

- **développer les coordinations de proximité et favoriser la prise de décision au plus près des acteurs** grâce aux outils existants (dialogue stratégique et de gestion annuel, contrats de site, campus des métiers et des qualifications, Parcoursup, carte des formations, campus connectés...) et au développement d'initiatives de copilotage sur des problématiques ponctuelles telles que par exemple la vie étudiante ou le maillage territorial de campus dans des villes « d'équilibre » ;
- **construire la séquence « enseignement supérieur – recherche et innovation »**, afin d'améliorer la prise de décision des acteurs publics en région au profit des milieux socio-économiques. L'objectif est que les acteurs de l'ESRI et plus généralement les acteurs économiques puissent avoir accès à toute la chaîne de l'ESRI qui, d'une seule voix, pourra les conseiller et les accompagner ;
- **opérer une montée en puissance des outils ainsi que des ressources, capacités et compétences du pôle ESRI** à travers la mobilisation des outils puissants que sont les contrats de site et le dialogue stratégique et de gestion, mais en franchissant une nouvelle étape dans leur utilisation, qui consistera à associer davantage et plus largement l'ensemble des acteurs dans leur élaboration et à approfondir, dans le prolongement des orientations définies par le Premier ministre et la ministre de l'ESRI, la coordination entre les partie-prenantes de l'ESRI en région.

La feuille de route est maintenant définie, à nous de lui donner vie.

Malgré des conditions quelque peu atypiques, je vous souhaite à tous et toutes, une belle rentrée 2020.

Philippe Dulbecco

Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

MOBILISATION EN FAVEUR D'UNE RENTREE INEDITE

Cette rentrée est atypique car la crise sanitaire continue à peser fortement sur l'organisation des enseignements et la vie de campus.

Les objectifs sont les suivants :

- **Accueillir** des effectifs en hausse dans le respect des contraintes sanitaires ;
- Répondre aux besoins accrus d'**accompagnement** tout en protégeant étudiants et personnels ;
- Concilier l'impatience de retrouver la vie de campus et la peur de relancer l'épidémie.

Une **circulaire** du ministère a été transmise le 7 septembre à l'ensemble des acteurs et conformément à l'avis du haut Conseil de la santé publique.

Ce document formule les recommandations sanitaires pour permettre aux établissements d'organiser la rentrée universitaire dans les meilleures conditions et d'accueillir le plus grand nombre d'étudiants possible.

Il est rappelé les mesures sanitaires à appliquer et les conditions de continuité pédagogique en cas de reprise de l'épidémie.

Le recours aux outils numériques y est recommandé, dicté par les exigences sanitaires et l'autonomie pédagogique des établissements.

La priorité est la rentrée en présentiel

Tous les efforts vont converger pour maintenir autant que possible le face-à-face pédagogique et le lien entre les étudiants.

Chaque établissement doit trouver ses propres réponses et le bon équilibre entre distanciel et présentiel.

Il s'agit d'accompagner les établissements dans la perspective de préparer au mieux la rentrée et de permettre à chacun de poursuivre ses études indépendamment de l'évolution de la situation sanitaire.

L'objectif est que les établissements permettent aux étudiants nationaux et internationaux de poursuivre leurs études dans les conditions les plus habituelles possibles.

A cet effet, **Fun Ressources** a ouvert une plateforme de formation en ligne mutualisée (fun-ressources.fr) sur laquelle est proposé un grand nombre de ressources pédagogiques.

Concernant **l'accueil des étudiants étrangers**, quatre circulaires ont été diffusés aux établissements pour les orienter au fur et à mesure : adaptation du calendrier des inscriptions, déploiement des enseignements en ligne dans l'hypothèse d'une arrivée tardive des étudiants, précisions relatives à la délivrance des visas, aux passages des frontières et aux mesures sanitaires.

Les étudiants internationaux ayant un projet de mobilité vers la France ont été tenus informés régulièrement par tous les canaux (ambassades, campus France, réseaux sociaux...).

90 000 dossiers d'inscriptions contre 100 000 en année « normale » ont été réalisés en sachant que dans certains pays les examens du bac ou de licence ont été reportés à septembre, ce qui ne permet pas aux étudiants de compléter leurs dossiers.

La France s'est distinguée en termes d'attractivité par sa volonté d'accueillir des étudiants malgré la situation épidémique.

Pour les pays en zone verte, il n'existe pas de restriction particulière. En revanche, pour ceux en zone rouge, il est nécessaire de présenter soit une attestation sur l'honneur d'absence de symptôme et de contact dans les 14 jours précédant le vol, soit d'être testé à l'embarquement ou à l'arrivée, soit de ne pas embarquer en l'absence de tout cela.

Pour mieux répondre aux besoins actuels, les ministères de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et de l'Europe et des Affaires étrangères proposent la mise en place d'un dispositif expérimental d'espaces « Enseignement numérique de France » pour que des étudiants étrangers qui ne peuvent pas accéder au territoire français puissent avoir accès à un lieu type Campus connecté dans 7 pays : le Tchad, la Tunisie, l'Algérie, le Burkina Faso, le Mexique et le Kazakhstan.

La crise sanitaire a également fragilisé la situation sociale des étudiants.

L'accompagnement social des étudiants doit donc être renforcé avec de nombreuses mesures d'aides.

200 millions d'euros d'aides exceptionnelles liées à la COVID-19 ont été débloqués :

- 19 millions de chèques alimentaires, bons d'achat pour du matériel informatique, des épiceries solidaires ;
- Versement d'une nouvelle aide exceptionnelle d'un montant de 200 euros pour les étudiants ultra-marins et les pertes d'emplois étudiants, à destination des boursiers comme des non boursiers ;
- Extension au mois de juillet sans démarche préalable du versement des bourses pour les étudiants dont les concours ou examens terminaux ont été programmés au-delà du 30 juin 2020 ;
- Mise en place dès la rentrée 2020 du ticket U à 1 euro pour les étudiants boursiers ;
- Revalorisation dès la rentrée 2020 des bourses sur critères sociaux à hauteur de l'inflation (1,2%).

330 agents des services sociaux restent disponibles principalement dans les CROUS et dans certains établissements pour assurer l'accueil et l'accompagnement des étudiants qui rencontrent des difficultés sociales.

Le prêt bancaire garanti par l'Etat d'un montant maximal de 15 000 euros est toujours ouvert à l'ensemble des étudiants sous conditions de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers, avec possibilité de rembourser l'emprunt de manière différée.

Dans le cadre du plan « France Relance » l'Etat y consacra 32 millions d'euros d'ici 2022.

LES CHIFFRES CLES DE LA RENTREE ETUDIANTE

Effectifs nationaux

713 900 bacheliers estimés pour la session 2020	1 542 300 étudiants dans les universités (hors IUT et inscriptions simultanées) + 2,9 % en licence, + 0,8% en master et - 1,8% en doctorat par rapport à 2019
558 300 nouveaux bacheliers inscrits dans l'enseignement supérieur	123 300 étudiants en IUT + 1,3 % par rapport à 2019
+ 6,8 % (soit +35 600) néo-bacheliers entrant en première année par rapport à 2019	83 600 étudiants en classe préparatoire +1,87 % par rapport à 2019
2 783 000 étudiants attendus + 2,1 % (soit +57 700) par rapport à 2019	266 700 étudiants en sections de techniciens supérieurs (préparation de BTS par voie scolaire) + 1,6 % par rapport à 2019

Effectifs Région académique

49 794 bacheliers pour la session 2020 +8,8 % de néo-bacheliers entrant en première année par rapport à la session 2019 sur la région académique, 29 905 sur l'académie d'Aix-Marseille, 19 889 sur l'académie de Nice	128 300 étudiants attendus dans les universités et établissements assimilés (en formation initiale y compris IUT) dont 9 700 étudiants en IUT 6 000 sur l'académie d'Aix-Marseille et 3 700 sur l'académie de Nice
175 000 inscriptions étudiantes attendues à la rentrée 2020 + 2 % par rapport à 2019	5 600 étudiants en classe préparatoire 3 100 sur l'académie d'Aix-Marseille 2500 sur l'académie de Nice
	16 000 étudiants en sections de techniciens supérieurs (STS) et formations assimilées (public et privé s/c) 10 100 sur l'académie d'Aix-Marseille 5 900 sur l'académie de Nice

Ces estimations s'appuient sur les premiers constats partiels de rentrée, et sur les projections liées au nombre de bacheliers et à l'augmentation des effectifs à l'université.

Un budget en forte hausse consacré à la réussite des étudiants en 2020-2021

Avec un total de **25 Md€**, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) constitue ainsi le **3^e budget de l'État**.

La progression du budget (hors contribution au compte d'affectation spéciale "pensions") des crédits du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) est continue depuis 2017.

En 2020, la hausse est de 606 M€ par rapport à 2020, soit une **hausse de 2,5 %**, sans précédent depuis 10 ans.

En 2020-2021, 200 M€ sont consacrés à la vie étudiante et à l'enseignement supérieur.

Les crédits dédiés à la vie étudiante augmentent également de 135 M€, notamment pour financer la revalorisation des bourses sur critères sociaux (+1.2%) ou la création du ticket U à 1 € pour les boursiers.

Cette augmentation du budget sera accompagnée de 700 recrutements nets pour la recherche et l'enseignement supérieur.

Contexte budgétaire des établissements d'Enseignement supérieur de la région académique

Les subventions de fonctionnement allouées aux établissements d'enseignement supérieur de la région académique pour l'année 2020 représentent à ce jour 851,7 M€ (notifications non encore définitives).

Elles sont en augmentation de 5,5 M€ par rapport à 2019 (+0,66 %).

Les crédits délégués tiennent compte des moyens alloués dans le cadre de la loi relative à l'Orientation et la réussite des étudiants (ORE) soit un total d'environ 8,3 M€.

FAVORISER LA REUSSITE ETUDIANTE

Déployée depuis quelques années, la loi Orientation et réussite étudiante a permis que le nombre de néo-bacheliers bénéficiant d'un parcours personnalisé soit en forte progression. Expérimenter de nouvelles formes de regroupements est une initiative couronnée de succès en 2020. Sur un même lieu sont réunis des universités, des écoles et des organismes de recherche. Cela permet de faire rayonner le potentiel scientifique de nos universités à l'international.

La France est ainsi en **3^e position mondiale** dans le **Top 20 du classement de Shanghai 2020** juste derrière les Etats Unis et la Grande-Bretagne.

L'**université Côte d'Azur** est depuis le 1^{er} janvier 2020 un site organisé autour d'un établissement expérimental.

Une procédure Parcoursup 2020 plus efficace : plus de candidats admis et plus vite

Les chiffres clés de la procédure Parcoursup 2020/2021

<u>National</u>	<u>Région académique</u>
949 935 candidats ont confirmé au moins un vœu	65 978 candidats ont confirmé au moins un vœu en phase principale dont 46 164 lycéens
827 998 candidats ont reçu une proposition d'admission + 7% par rapport à 2019	57 041 candidats ont reçu une ou plusieurs propositions d'admission dont 42 636 lycéens
665 898 candidats ont accepté une proposition* + 9.7% par rapport à 2019	45 891 candidats ont accepté une proposition* dont 36 124 lycéens

34 millions de propositions ont été envoyées par les formations (+16% par rapport à 2019).

** la différence entre les candidats qui ont reçu une proposition et les candidats ayant accepté une proposition tient au fait que, comme chaque année, des candidats changent de projets et quittent la procédure pendant la phase d'admission. Cela s'explique par plusieurs raisons : inscription dans une formation hors Parcoursup, projet d'étude à l'étranger, service civique, insertion professionnelle.*

Une offre de formations plus riche, qui attire un nombre plus important de candidats

Cette année, **17 123 formations (dont plus de 4 200 en apprentissage), soit 2 379 formations supplémentaires**, ont participé à la procédure et proposé 55 719 places supplémentaires aux candidats.

Elles ont formulé près de **3,4 millions** de propositions d'admission, soit en moyenne plus de 3 propositions par candidat. Plus de **48 000 propositions** supplémentaires ont ainsi été proposées par rapport à 2019, soit une progression de **16 %**.

A l'issue de la procédure Parcoursup 2020, 591 bacheliers étaient encore accompagnés par les Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES), contre 1 175 en 2019.

Elles restent mobilisées jusqu'à la fin du mois d'octobre pour leur proposer une solution.

Au niveau de la région académique, avec 65 978 candidats, l'augmentation est de 4,7 % de candidats supplémentaires par rapport à 2020.

Avec 48 000 nouveaux bacheliers supplémentaires, la procédure 2020 montre que Parcoursup a su s'adapter au contexte inédit, tout en maintenant son calendrier.

Dans la région académique, de nombreuses places supplémentaires ont été ouvertes pour la rentrée 2020 dans des filières particulièrement demandées :

- Près de 600 places en université, prioritairement sur les nouveaux parcours santé PASS/LAS
- 271 places en sections de technicien supérieur en lycées
- 100 places en IFSI (Séguir de la santé) avec le soutien de la collectivité régionale

Les **campus connectés** sont des lieux d'études où les jeunes peuvent suivre près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur en bénéficiant d'un tutorat individuel et collectif. Cet espace labellisé « Campus connecté » ouvert et inclusif est mis à disposition par les collectivités à qui l'Etat offre 50 000 euros de subvention d'amorçage et une dotation de 1000 euros par étudiant pendant 3 ans.

- En 2019, 13 campus connectés avaient été labellisés par le ministère accueillant 170 étudiants.
- Pour l'année 2020/2021, 33 campus connectés sont labellisés.
- Objectif, au plus tard en 2022, une centaine de campus connectés.

Au niveau de la région académique, 3 campus connectés ont été labellisés :

- Campus connecté Dracenie Provence Verdon à Draguignan
- CAVEM à Saint-Raphaël
- Campus connecté Hauts de Provence à Grillon.

Le 1^{er} octobre dernier s'est tenu à l'hôtel de Région, l'atelier sur le thème « Les Campus connectés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Un outil au service des étudiants et des territoires », organisé par le rectorat de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec la Région Sud.

Ce séminaire a permis de réunir l'ensemble des acteurs du dispositif gouvernemental de labélisation : établissements d'enseignement supérieur, experts du domaine, représentants de l'Etat, de la région et des collectivités territoriales engagées dans le processus ou intéressées par le prochain appel à projets qui devrait intervenir avant la fin de l'année 2020.

L'objectif de cette rencontre était de valoriser les actions déjà réalisées, à travers les témoignages des trois campus de la région, et d'offrir une nouvelle impulsion aux projets en cours.

Il s'agissait aussi et peut-être surtout, de contribuer à inscrire dans la durée ce formidable outil dans les politiques publiques mises en œuvre de manière concertée entre les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement supérieur.

A cette occasion, la Région Sud a réaffirmé son engagement à accompagner les porteurs de projets dans la poursuite du déploiement des lieux connectés, pour répondre ainsi aux attentes des étudiants et aux impératifs de développement des territoires.

Les candidats néo-bacheliers de la région académique

Au niveau de la région académique, 42 636 lycéens, soit 92,4 %, ont reçu une ou plusieurs propositions d'admission.

Dans le détail :

- 97,3% des bacheliers généraux
 - 89,4% des bacheliers technologiques
 - 77,9% des bacheliers professionnels
- ont reçu au moins une proposition d'admission

36 124 de ces néo-bacheliers ont accepté une proposition d'admission (soit + 11% pour 2019).

Un accompagnement humain à toutes les étapes de la procédure

Dans le prolongement de la loi ORE et du Plan Étudiants, et en complément de la mobilisation remarquable des proviseurs, professeurs principaux, personnels d'orientation, en académie, en CIO, en établissements scolaires et universitaires, de nouveaux services ont été mis en place cette année pour apporter aux candidats davantage de conseils et d'aide personnalisée au moment de leurs choix d'orientation et de formation.

Le conseil et l'assistance aux usagers amplifiés

Les candidats et leurs familles ont pu à tout moment de la procédure solliciter un conseiller ou les services académiques pour poser des questions, signaler une difficulté dans leur dossier ou demander un conseil. Ce service usager multicanal a été amplifié cette année pour s'adapter à tous les publics (service d'écoute accessible aux sourds et malentendants) et au calendrier de la procédure (permanences exceptionnelles soir et week-end lors d'étapes clés de la procédure) :

- Le numéro vert 0 800 400 070 opéré par l'Onisep et les académies.
- Les comptes sociaux Parcoursup sur Twitter, Facebook et Snapchat.
- Le formulaire « contact » depuis le dossier du candidat.

Le conseil et l'assistance en chiffres au niveau national :

- Près de 350 000 réponses personnalisées apportées via le numéro vert ou le formulaire contact.
- Plus de 90 000 interactions sur les comptes sociaux.
- 5 campagnes de publications sponsorisées sur les réseaux sociaux (Snapchat, Instagram, Facebook). Elles ont été organisées pour alerter les candidats à l'approche de chaque échéance importante de la procédure : fin de formulation et de confirmation des vœux, points d'étape obligatoires, ouverture de la phase complémentaire.
- 4 sessions de chats en ligne pour permettre de poser des questions sur la procédure aux acteurs de Parcoursup.
- L'utilisation des alertes par sms a été généralisée cette année pour rappeler aux candidats chacune des échéances concernant leur dossier : 5,3 millions de sms ont été envoyés aux candidats pendant la procédure. Les parents qui ont accepté de renseigner leurs coordonnées

(mail et numéro de téléphone portable) ont été cette année destinataires de tous les messages et alertes.

- **Plus de 110 000 candidats appelés individuellement** : en complément des dispositifs d'assistance et de conseils mis à la disposition des candidats, 8 campagnes d'appels téléphoniques à grande échelle ont été organisées. Elles ont permis, à des moments clés de la phase d'admission, à partir de début juillet et jusqu'au début de septembre, de nouer un contact direct avec les candidats (ou leur famille). Plus de 110 000 candidats ont été contactés et 250 000 appels passés. Ces appels ont permis d'éviter à des candidats d'oublier les échéances importantes de la phase d'admission, de rassurer et de mieux expliquer la phase complémentaire et l'accompagnement proposé par les Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES – Cf. ci-après), de proposer la mise en relation et la prise en charge possibles par des partenaires des rectorats (aide des Direccte pour trouver un contrat d'apprentissage ou l'appui de l'APEC pour bénéficier d'un conseil en évolution professionnelle). Enfin, ils ont permis de constater au mois de juillet que les candidats sans proposition qui ne sollicitaient pas l'aide de la CAES, étaient pour la plupart engagés vers d'autres projets sans faire la démarche de se désinscrire de Parcoursup.

L'accompagnement « sur mesure » en CAES

L'accompagnement personnalisé des candidats est au cœur du Plan Étudiants. Avant la création de Parcoursup, un candidat qui rencontrait une difficulté n'avait pas la possibilité d'échanger avec les services pédagogiques ou avec des étudiants ambassadeurs.

Dans chaque académie, des Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) ont été mises en place pour accompagner tous les candidats ayant des besoins spécifiques ou étant sans proposition d'admission :

- Dès le 15 mai, les candidats ayant des besoins spécifiques (situation de handicap ou médicale, charge de famille, sportif de haut-niveau) ont pu solliciter les recteurs pour faire valoir le droit au réexamen de leur dossier mis en place par la loi ORE.
- Dès le 6 juillet, les candidats sans proposition d'admission ont pu depuis leur dossier demander l'accompagnement individualisé de la CAES de leur académie pour trouver la proposition la plus adaptée à leur projet.

25 000 candidats ayant saisi les CAES ont reçu une proposition d'admission.

Les CAES ont mobilisé une diversité de solutions : proposition en phase principale, en phase complémentaire, formations en apprentissage, formations spécifiquement dédiées aux CAES telles que les classes passerelles (donnant un droit de suite pour accéder à une formation en STS) etc.

En 2020, une commission à l'échelle de la région académique a été constituée. Elle s'est ensuite déclinée territorialement pour mieux répondre aux besoins exprimés par les candidats qui la sollicitaient.

L'activité des commissions a été particulièrement dense cette année : plus de 2 300 candidats l'ont sollicité cette année et ont été accompagnés.

Parmi eux, 2124 ont reçu une proposition.

Consolider l'offre des classes passerelles

Pour les bacheliers professionnels restés sans solution d'admission en BTS, des dispositifs spécifiques innovants ont été créés en 2018 et sont de nouveau mobilisés en fonction des besoins identifiés. Ils visent à consolider les compétences scolaires et à renforcer le travail mené autour du projet d'orientation.

En 2020, les bacheliers professionnels de l'année 2019 ayant réussi leur année de consolidation en classe passerelle ont bénéficié d'une priorité dans Parcoursup pour leur affectation sur le BTS de leur choix.

Tous les candidats en classes passerelles avec avis favorable de poursuite d'études ont ainsi reçu une proposition d'admission en BTS.

La région académique compte 11 dispositifs passerelles vers le BTS.

Dans la région académique, 4 146 lycéens professionnels ont bénéficié d'au moins une proposition d'admission en STS, 2 597 d'entre-deux l'ont acceptée. Par ailleurs, pour les bacheliers technologiques la poursuite d'études vers l'IUT (filière courte sélective) est également recherchée.

2 079 lycéens scolarisés en terminale technologique ont bénéficié d'au moins une proposition d'admission en DUT, 1 080 d'entre-deux l'ont acceptée.

Lever les freins financiers à la mobilité : l'aide à la mobilité Parcoursup

Pour lutter contre les obstacles matériels à la poursuite d'études, le gouvernement a créé cette année une aide à la mobilité d'un montant de **500 euros** pour les lycéens bénéficiaires de la bourse nationale du lycée qui acceptent une formation située dans une autre académie.

Au 2 Octobre, **374 demandes** avaient été enregistrées pour le **Crous de Nice-Toulon**.

Encourager l'ambition scolaire et diversifier le public des formations supérieures

Cordées de la réussite et Parcours d'excellence dans la région académique



L'égalité des chances est un axe fort de la politique éducative interministérielle : il s'agit de donner à chaque élève les mêmes chances scolaires, quelles que soient ses origines sociales ou territoriales. Dans le cadre de la mise en place de la région académique, un Pôle Egalité des Chances a été créé au sein de la nouvelle Direction régionale académique de l'information et de l'orientation (DRAIO), avec pour objectif d'impulser, d'accompagner et soutenir sur tout le territoire régional l'engagement des acteurs qui œuvrent pour favoriser la réussite et l'accès à l'enseignement supérieur des élèves les plus fragiles.

Cette ambition fait écho à la réforme du baccalauréat et la loi ORE ou plus récemment encore au Volet Jeunes du Plan de relance du gouvernement.

Au regard des éléments de contexte qui pèsent tout particulièrement sur son territoire, la région académique mène en effet depuis longtemps une politique volontariste visant à encourager et faciliter l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur des élèves de l'éducation prioritaire et des quartiers de la politique de la ville.

Elle coordonne notamment deux grands dispositifs d'accompagnement scolaire cherchant à mieux armer les élèves et les accompagner vers des parcours post-bac : **cordées de la réussite et parcours d'excellence (ParEx)**.

Ces dispositifs seront amenés à fusionner d'ici peu afin de créer un continuum d'accompagnement du collège jusqu'à l'enseignement supérieur, et d'augmenter le nombre d'élèves accompagnés notamment en ouvrant davantage les dispositifs aux lycéens

professionnels et aux élèves résidant en zone rurale et isolée (BO DGESCO-DGESIP- ANCT du 27/08/2020).

Portés l'enseignement supérieur (cordées) ou par l'enseignement secondaire (parEx), les programmes d'actions mis en œuvre, quel que soit le format d'intervention utilisé, visent à aider l'élève à :

- Renforcer ses connaissances et ses compétences scolaires,
- Préparer sa poursuite d'études et son projet d'orientation,
- Développer sa culture générale et sa mobilité

Plus de 400 cordées existent sur tout le territoire national dont 38 dans la région académique. Elles mobilisent localement la plupart des établissements d'enseignement supérieur, et quelques 370 établissements « sources » du secondaire (collèges et lycées), plus de 8 500 élèves ainsi que 750 étudiants tuteurs.

Ajoutées aux différents programmes d'actions proposés aux élèves par les Parcours d'Excellence dès la 3^{ème}, ce sont près de **10 000 élèves** qui bénéficient d'un accompagnement renforcé pour l'accès aux études supérieures.

Un nouveau référentiel de formation des enseignants au sein des Inspé

A compter de cette rentrée, le nouveau référentiel de formation intitulé Former l'enseignant du 21^e siècle sera progressivement mis en œuvre.

Il repose sur l'équilibre entre savoirs disciplinaires, pratique professionnelle et adossement à la recherche.

Il précise les objectifs, les axes de formation, les compétences travaillées et le niveau de maîtrise des attendus en fin de master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF).

Il vise à assurer une formation homogène sur l'ensemble du territoire.

Une licence professionnelle rénovée pour favoriser l'insertion de ses diplômés

Inscrite dans le Plan étudiants lancé en 2017, la réforme de la licence professionnelle vise à répondre notamment à la forte demande du monde professionnel en techniciens intermédiaires qualifiés de niveau BAC+3 et à l'important taux de poursuites d'études des diplômés de DUT.

Depuis l'arrêté du 6 décembre 2019, la licence professionnelle est désormais à durée variable en un, deux ou trois ans pour acquérir des European Credits Transfer System (ECTS).

Lorsque la licence sera préparée en 180 ECTS au sein d'un Institut universitaire de technologie (IUT), elle prendra le nom de Bachelor universitaire de technologie (BUT) qui sera proposé aux étudiants à partir de la rentrée universitaire 2021.

Mis en place en partenariat avec les entreprises et les branches professionnelles, ce diplôme est conçu en vue de favoriser l'insertion professionnelle de ses titulaires.

Vers Parcoursup 2021

La session **Parcoursup 2021** sera marquée par l'enjeu essentiel de l'articulation avec la dernière étape de la réforme du lycée général et technologique. Cette session, préparée en lien étroit avec le ministère de l'Education nationale, donne lieu depuis plusieurs mois à des concertations avec les acteurs de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur.

Le calendrier de l'année de terminale 2020-2021 articulé avec la procédure Parcoursup est d'ores et déjà disponible (cf infra).

Au-delà de la session 2021, ce sera l'occasion de prolonger les chantiers engagés.

La plateforme Parcoursup poursuivra en 2021 la dynamique d'ouverture à de nouvelles formations, qui répond à la demande des usagers.

Ainsi, à la rentrée 2021 :

- Un **concours national d'accès aux écoles nationales vétérinaires** (Alfort, Lyon-VetAgroSup, Nantes-Oniris et Toulouse) sera organisé dans le cadre de la campagne 2021 de Parcoursup. Les étudiants recrutés sur Parcoursup accéderont au diplôme d'État de docteur vétérinaire après six ans d'études au sein des écoles nationales vétérinaires.

Ils seront rejoints en deuxième année d'école vétérinaire par les étudiants recrutés par les autres voies du concours vétérinaire, notamment celle organisée à l'issue de la classe préparatoire « biologie-chimie-physique-sciences de la terre » qui représentera en 2021 la moitié du recrutement de ces écoles nationales.

Ce concours a vocation à répondre aux préoccupations des jeunes générations, notamment celles issues de milieux moins favorisés, qui hésitent à s'inscrire dans un cursus généraliste de classe préparatoire aux grandes écoles.

- Quelques nouvelles formations intégreront Parcoursup, notamment des formations du ministère des Armées et des écoles de management ou d'ingénieurs accréditées pour dispenser des formations conduisant à des diplômes d'établissement conférant le grade de licence.

Après la réforme de l'accès aux études de santé en 2020, la plateforme Parcoursup déclinera en 2021 les principales réformes de l'enseignement supérieur concernant le 1er cycle :

- Le développement des formations de niveau bac + 1 promues dans le cadre du plan #1jeune1solution et qui seront labélisées (labels « Formation supérieure de spécialisation » et « Passeport pour réussir et s'orienter » pour des diplômes de niveau bac + 11 ;
- Le développement des licences professionnelles dont le cadre a été rénové par l'arrêté du 6 décembre 2019 pour qu'elles s'adressent directement aux bacheliers et permettent de dynamiser l'alternance dans le 1er cycle. Dans les IUT, ces licences professionnelles prennent le nom d'usage de bachelor universitaire de technologie ;
- L'adaptation des classes préparatoires aux grandes écoles, notamment la création d'une nouvelle classe à dominante informatique : **MP2I en 1re année** (mathématiques, physique, ingénierie et informatique), ainsi que la fusion des deux voies actuelles d'enseignement économique et commercial, ECS (économique et commerciale option scientifique) et **ECE** (économique et commerciale option économique), en une voie unique ECG (économique et commerciale générale).

Cette voie sera accessible à tous les bacheliers généraux, indépendamment de leurs choix en lycée, à condition qu'ils aient suivi un enseignement de mathématiques en terminale (en spécialité ou en option).

Le ministère accompagne les établissements concernés par des sessions de formation et la mise à disposition de ressources en ligne pour faciliter l'appropriation de la plateforme.

Dans un paysage de formations en forte évolution, et dans le souci d'assurer l'information la plus précise et documentée possible aux lycéens, apprentis, étudiants en réorientation et aux familles, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation poursuit son engagement pour afficher sur Parcoursup de manière claire, par l'apposition d'un logo, toutes les formations dont la qualité académique est spécifiquement contrôlée par l'État et, notamment, celles qui dépendent d'établissements d'enseignement supérieur privés.

Enfin, la plateforme Parcoursup poursuivra, en lien avec la mission interministérielle de l'apprentissage, son adaptation pour accueillir plus de formations par la voie de l'apprentissage et favoriser l'articulation des démarches des candidats, des CFA et des employeurs, en cohérence avec la dynamique du **plan #1jeune1solution**.

Renforcer le contrôle et la lisibilité de l'offre de formation dans l'enseignement privé

L'offre de formations de ces établissements privés est marquée par une forte hétérogénéité. Un travail a été engagé afin d'améliorer l'information sur la qualité de ces formations.



Il faut identifier les formations dont la qualité académique a été contrôlé par l'État. Un effort important est fait depuis des années visant à renforcer la lisibilité des diplômes placés sous le contrôle du ministère.

Ainsi, toutes les formations de l'enseignement supérieur dont la qualité académique est contrôlée par l'État, qu'elles soient dispensées par un établissement public ou privé, sont distinguées par un label et par des visuels permettant une meilleure information au public.

Les établissements privés peuvent désormais se voir attribuer le grade de licence dès lors que la qualité académique des formations a été évaluée positivement.

Au cours de l'année 2020-2021, ce sont près de 80 bachelors préparés par des écoles privées d'ingénieurs ou de commerce qui seront évalués par les commissions d'évaluations respectives, puis selon leur avis, accrédités par le ministère.

Par ailleurs, afin de permettre aux usagers de mieux se renseigner sur le degré de reconnaissance des formations par l'État. Une adresse mail générique a été créée dans chaque rectorat.

Dans la région académique, les étudiants et familles peuvent s'adresser à :
controle.formation@ac-aix-marseille.fr

Cette adresse permet également de signaler des faits susceptibles d'être qualifiés d'irrégularités engageant la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur privés : publicité trompeuse, non-respect des obligations contractuelles, etc.

Selon les cas, ces signalements pourront donner lieu à une mise en garde des établissements ou être communiqués à la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) voire au procureur de la République qui évaluera l'opportunité d'une poursuite.

>> Pour en savoir plus :

<http://www.ac-aix-marseille.fr/cid142169/controler-la-qualite-des-formations-d-enseignement-superieur.html>

Mieux réussir à l'université

Les dispositifs d'accompagnement à la réussite

La loi ORE encourage le développement de dispositifs nommés « Oui-si », permettant aux établissements de proposer des actions aux étudiants visant à :

- donner la possibilité à l'étudiant d'accéder au niveau des attendus nécessaires en termes de contenus pour réaliser ses apprentissages ;
- permettre à l'étudiant d'acquérir les méthodes nécessaires au travail universitaire ;
- développer l'estime et la confiance en soi de l'étudiant ;
- favoriser l'intégration académique et sociale de l'étudiant à l'université ;
- offrir à l'étudiant la possibilité de moduler le rythme des apprentissages, en tenant compte de ses acquis, de son projet personnel et professionnel ainsi que de son contexte de vie.

101 422 propositions d'admission, **dont 10 259 dans la région académique**, ont été faites sous forme de « Oui-si ».

Poursuivre la réforme des formations de santé

La réforme concerne plusieurs points :

- Suppression du numerus clausus et de la PACES
- Mise en place de nouvelles modalités d'accès aux études de santé, Parcours spécifique « accès santé » (PASS) et Licence avec option « accès santé (L. AS)
- Accès aux études en soins infirmiers, formations de santé et paramédicales accessibles sur Parcoursup pour la rentrée 2020.

Les étudiants pourront également s'inscrire dans une diversité de parcours de formation menant aux filières de santé et à d'autres possibilités de poursuite d'études en fonction de leurs points forts.

Le nouveau PASS propose de multiples options que ne proposait pas la PACES (Première année communes aux études de santé), 227 formations ont ainsi été choisies.

En 2020, les PASS ont un poids équivalent à celui de la PACES en 2019 (4%) dans la composition des listes des vœux des candidats.

Ces évolutions permettent notamment une plus grande visibilité et une attractivité de ces formations, une réduction des coûts d'admission et une diversité plus importante des candidats recrutés.

Les conditions d'accès resteront exigeantes et sélectives pour garantir un haut niveau de compétences pour les futurs professionnels.

La rénovation du 2^{ème} cycle des études de médecine et de l'accès au 3^{ème} cycle est reportée d'une année et sera en application à la rentrée universitaire 2021-2022 en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

En revanche, la finalisation de la réforme du 3^{ème} cycle des études en santé sera mise en œuvre à compter du 2^{ème} semestre d'hiver 2020. Elle favorise l'autonomie croissante de l'étudiant afin de le préparer progressivement à son futur exercice. Elle allège la procédure d'agrément des lieux en maîtres de stage et modifie les modalités d'affectation en stage avec

la mise en place d'une procédure d'appariement en fonction du projet professionnel de l'interne.

Promouvoir l'engagement étudiant dans le Service Civique

Près de 80 établissements, universités et CROUS, accueillent chaque année des volontaires sur 3 axes majeurs :

- l'accompagnement à l'orientation par les pairs
- l'inclusion des étudiants en situation de handicap
- le déploiement d'actions culturelles dans les campus et le développement de la vie étudiante

Il y a une hausse du nombre de volontaires de 145 000 à 165 000 en 2020 (+20 000), puis 245 000 en 2021 (+80 000), par une révision à la hausse des agréments avec les organismes d'accueil, en particulier le secteur associatif.

Protéger l'avenir des jeunes et leur insertion professionnelle :

Le gouvernement a affirmé, dès juillet dernier, la volonté de protéger les jeunes et leur avenir en leur consacrant le premier volet du plan de relance.

Plan « 1 jeune, 1 solution » mis en œuvre par les ministères chargés du Travail, de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur qui doit permettre de ne laisser aucun jeune sans solution en proposant des mesures adaptées à chaque situation.

Le plan a un financement de **6,8 milliards** d'euros.

Il a été élaboré en concertation avec les partenaires sociaux, le service public de l'emploi, les services de l'Etat dans les territoires, associations de jeunes et d'apprentis, de représentants des élus locaux, entreprises...et ancré dans les territoires.

Des primes pour favoriser l'apprentissage et les contrats de professionnalisation

Pour inciter les entreprises à embaucher en apprentissage ou en contrat de professionnalisation, une aide exceptionnelle de **5 000 euros** a été créée pour recruter un alternant de moins de 18 ans ou **8 000 euros** pour recruter un de plus de 18 ans.

Innovation

Le plan « **L'esprit d'entreprendre** » fait de l'entrepreneuriat étudiant une priorité en reconnaissant des formes variées, en encourageant la conduite de projets entrepreneuriaux durant les études et en proposant une certification des compétences développées par les étudiants-entrepreneurs.

Une enveloppe de 15 millions d'euros sur 3 ans est prévue.

Pour généraliser la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et accompagner des jeunes entrepreneurs, un appel à projets « L'esprit d'entreprendre » en juin 2020 est lancé pour

soutenir les projets les plus ambitieux de développement des PEPITE (Réseau des étudiants-entrepreneurs) de France Métropolitaine et d'Outre-mer.

Il vise à mobiliser un maximum d'établissements d'enseignement supérieur pour organiser une stratégie de territoire à travers leur PEPITE afin qu'ils réussissent un passage à l'échelle significatif en nombre d'étudiants sensibilisés et initiés à l'entrepreneuriat.

- **5 millions d'euros** par an pour soutenir la création d'entreprises chez les jeunes
- **120 000 étudiants** sensibilisés à l'esprit d'entreprendre en 2019
- **4 600 jeunes** ayant bénéficié du statut étudiant-entrepreneur en 2019
- **33 pôles étudiants** pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) accompagnent les étudiants dans leur démarche entrepreneuriale.

Le **Crous Nice-Toulon** renforce son partenariat avec **Université Côte d'Azur (UCA)** en mettant à disposition l'espace showroom de la pépinière universitaire d'entreprises **Jeunes pousses**, située au premier étage du restaurant universitaire Carlone.

Une première rencontre "chercheurs – entrepreneurs" y a été organisée le 1er octobre dernier par La Direction Entrepreneuriat, la Maison des Etudes Doctorales UCA et « l'Association des Jeunes Chercheurs du 06 ».

Le Contrat de Plan Etat Région 2021-2027

La rentrée 2020 marque l'entame de la phase préparatoire d'un nouveau Contrat de Plan Etat Région (CPER), qui sera mis en œuvre sur la période 2021-2027.

Avec la nouvelle organisation territoriale, le CPER offrent un cadre de partenariat privilégié à l'échelle de la Région académique pour investir dans l'avenir et catalyser les investissements destinés à l'enseignement supérieur et la recherche.

Dans le cadre du futur exercice de contractualisation, les opérations du volet Enseignement supérieur - recherche - innovation, priorisées par l'Etat, devront s'inscrire dans un ou plusieurs des axes suivants :

- les campus durables au service de la transition environnementale
- la transition numérique, vecteur d'un lien renforcé entre formation et emploi dans les territoires
- la santé, une priorité transversale
- l'innovation, un levier de cohésion territoriale

Frédéric Vidal et Renaud Muselier, Président de Régions de France, ont lancé un groupe de travail commun.

Composé d'élus régionaux, de personnalités issues du monde de la recherche, de l'innovation et de la formation, représentant les établissements et les organismes au niveau régional. Il a pour objectif d'approfondir, de fluidifier et de coordonner leurs actions.

« Territoires de savoir » en PACA les 17 et 18 décembre.

Les enjeux liés aux priorités de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont les suivants :

- Inscription du projet dans les priorités régionales définies dans le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation « SRESRI » :
 - développer l'excellence, l'attractivité et le rayonnement des établissements,
 - favoriser la réussite des étudiants et en particulier développer des campus attractifs et fonctionnels,
 - développer les innovations pédagogiques et développer l'offre de logements étudiants.
- Equilibre entre les territoires
- Inscription dans le Plan climat régional

Les projets proposés au CPER par les opérateurs devront être hiérarchisés en cohérence avec les schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) avec un objectif de rationalisation et de performance globale du parc immobilier.

AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES ETUDIANTS

Préservation du pouvoir d'achat des étudiants à la rentrée 2020/2021

Gel des frais d'inscription à l'université

Suite à la crise sanitaire, le **montant des frais d'inscription** à l'université est **gelé** pour la deuxième année consécutive :

- 170 euros pour la licence,
- 243 euros pour le master,
- 380 euros pour le doctorat.

L'État prend en charge le reste du coût réel de la scolarité des étudiants. La dépense moyenne est de **10 120 euros** par an et par étudiant, tous cycles confondus.

Revalorisation des bourses sur critères sociaux

Le dispositif d'aides sociales mis en œuvre par le ministère est destiné à permettre aux étudiants d'entreprendre des études supérieures auxquelles ils pourraient avoir été contraints de renoncer faute de ressources.

- À la rentrée 2020, les montants des bourses sur critères sociaux ont été réévalués de **1,2 %**.
- Les aides directes aux étudiants représentent un montant de **2,3 milliards d'euros** inscrit au projet de loi de finances (PLF) 2020.
- Élément central du dispositif, les bourses sur critères sociaux représentent **2,12 milliards d'euros**.
- **2,3 milliards d'euros** d'aides du ministère au titre de l'action sociale en faveur des étudiants dont **1,2 milliards d'euros** pour les bourses sur critères sociaux vont permettre aux étudiants d'accéder à l'enseignement supérieur.
- **34 millions d'euros** seront dédiés aux bourses de mérite.
- **900 euros** d'aide au mérite pour les étudiants boursiers qui ont obtenu une mention « très bien » à la dernière session du bac seront donnés.

Il existe de nombreuses **aides complémentaires** :

- **48,78 millions d'euros** vont être consacrés à des aides spécifiques (aide ponctuelle ou allocation annuelle).
- **7,5 millions** sont débloqués chaque année pour les aides spécifiques aux étudiants en situation de handicap.
- **1 000 euros** d'aide seront donnés pour la mobilité des boursiers titulaires du diplôme national de licence et primo-entrants en master, qui changent de région académique entre la troisième année de licence et la première année de master

- **25,7 millions d'euros** sont destinés à la mobilité internationale, avec par exemple, **400 euros** accordés sur une période comprise entre 2 et 9 mois aux boursiers qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger ou
- **500 euros** d'aide à la mobilité Parcoursup cumulable avec d'autres aides pour les lycéens boursiers en 2019/2020 qui ont accepté sur Parcoursup une proposition d'admission pour une formation localisée hors de leur académie de résidence.
- **175 000 places** sont disponibles dans le parc locatif.

Dans la région académique, ce sont ainsi **18 988 étudiants** (soit près d'un quart des boursiers de la région académique), qui ont vu leur compte bancaire crédité début septembre (le premier paiement a eu lieu le 26 août pour 7 514 étudiants de l'académie de Nice et le 3 septembre pour 11 474 étudiants de l'académie d'Aix-Marseille).

Fin septembre, le nombre d'étudiants dont la bourse a été mise en paiement était de 84,3 % pour le Crous de Nice-Toulon et de 88,5% pour le CROUS d'Aix-Marseille Avignon.

Les boursiers sur critères sociaux bénéficient :

- De l'exonération des droits d'inscription universitaires.
- De l'exonération de la CVEC (ou Contribution de Vie Étudiante et de Campus).
- De la priorité dans l'attribution d'un logement étudiant Crous.
- Du repas à 1 euro dans les restaurants universitaires des Crous.

31 880 étudiants de l'académie d'Aix-Marseille et 17 523 étudiants de l'académie de Nice étaient boursiers en 2019-2020, **soit 49 403 étudiants de l'académie de région.**

Concernant les aides complémentaires sur la région académique :

- **Aide au mérite** (consommation 2019-2020 : **889 300 €** pour le Crous Nice-Toulon ; **1 512 300 €** pour le Crous Aix-Marseille Avignon)
Aucune démarche particulière à accomplir, le Crous obtient l'information au niveau du rectorat et complète directement le dossier de bourse.

957 étudiants de l'académie de Nice en ont bénéficié pour l'année universitaire 2019-2020 et 1372 pour l'académie d'Aix-Marseille.

- **Aide à la mobilité master** (budget 2020 : **235 000 €** pour le Crous Nice-Toulon ; **446 000 M€** pour le Crous Aix-Marseille)

Ce sont ainsi **175 étudiants** de l'académie de Nice et **459** de l'académie d'Aix-Marseille qui en ont bénéficié pour l'année universitaire 2019-2020.

- **Aides spécifiques** (budget prévisionnel 2020 : **1 296 367,65 €** pour le Crous Nice-Toulon ; **2 318 568 M€** pour le Crous Aix-Marseille)

426 974€ d'aides ponctuelles sur Nice du 16 mars au 14 juillet et **708 861€** plus 104 250€ d'aides sous forme de bons d'achats alimentaires pour Aix-Marseille sur la même période).

- **Accompagnement par les services sociaux** : 17 agents des services sociaux sont disponibles dans les CROUS (5 à Nice-Toulon et 12 à Aix-Marseille Avignon) et assurent l'accueil et l'accompagnement des étudiants qui rencontrent des difficultés sociales. Ils permettent ainsi aux étudiants qui en ont besoin d'être aidés dans leurs

démarches d'accès aux droits (complémentaire santé, aides au logement, etc.), de bénéficier d'aides alimentaires et/ou financières ou encore de demander un accompagnement social, par exemple en cas de difficultés familiales, afin d'assurer au mieux leur réussite dans leur parcours universitaire.

- **Aide à la mobilité Parcoursup** (consommation 2019-2020 : **96 500 €** pour le Crous Nice-Toulon ; **188 500 €** pour le Crous Aix-Marseille Avignon) :

Les lycéens boursiers éligibles peuvent encore demander cette aide sur <https://amp.etudiant.gouv.fr>.

L'examen du dossier est assuré par les Crous une fois l'inscription administrative effectuée dans l'établissement d'enseignement supérieur. L'aide à la mobilité Parcoursup est cumulable avec :

- Une bourse sur critères sociaux.
- Une allocation annuelle, une aide ponctuelle.
- Une aide à la mobilité internationale.
- Une aide au mérite.

193 étudiants de l'académie de Nice et **377** pour l'académie d'Aix-Marseille en ont bénéficié pour l'année universitaire 2019-2020.

La santé

La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour améliorer la qualité de vie sur les campus

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé. D'un montant de 92 euros, cette contribution est due chaque année par les étudiants lors de leur inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.

Certains étudiants, parmi lesquels les boursiers et les réfugiés, sont exonérés du paiement de la CVEC. Les étudiants inscrits dans les lycées ne sont pas concernés par cette contribution, à l'exception de ceux inscrits en CPGE qui devront acquitter cette contribution au titre de leur inscription parallèle en licence, ainsi que les étudiants internationaux présents en France via un programme d'échanges comme Erasmus+.

La CVEC a permis de collecter 1 150 119 euros pour des actions à destination des étudiants de l'académie de région au titre de l'année universitaire 2019-2020, soit 775 133 euros pour l'académie d'Aix-Marseille et 374 986 euros pour l'académie de Nice.

La CVEC favorise aussi la création d'une communauté de la vie étudiante, tous les acteurs (services de vie étudiante, organisations représentatives, associations d'étudiants, étudiants, personnalités qualifiées) étant invités à se réunir afin de décider de l'affectation de cette ressource.

Le Crous Nice-Toulon anime un réseau de 367 acteurs de la vie étudiante intéressés par les différents usages de la CVEC pour l'académie de Nice.

Depuis la rentrée 2020, une nouvelle commission "CVEC - vie de campus", issue de la fusion des commissions "CVEC" et "Culture-ActionS", se réunira tous les mois pour examiner les projets portés par les associations, les établissements d'enseignement supérieur ou le Crous

directement. Les informations utiles sont sur <https://www.crous-nice.fr/culture/commissions-cvec-vie-de-campus/>

Le CROUS d'Aix-Marseille Avignon a porté une attention particulière aux actions menées dans les villes étudiantes éloignées des grands centres universitaires (Digne, Arles, Gap, Salon de Provence, Aubagne...) en renforçant les dispositifs accessibles pour ces étudiants (information, présence d'assistantes sociales, consultation de psychologues...).

Le CROUS d'Aix-Marseille Avignon cible également plus particulièrement dans ses appels à projets, les étudiants inscrits dans des établissements non bénéficiaires d'un reversement de CVEC.

Les Crous de Nice-Toulon et d'Aix-Marseille Avignon ont également déployé la CVEC pour financer des aides ponctuelles, des paniers alimentaires et des bons d'achat pour des produits de première nécessité.

De la fin avril jusqu'à la mi-juillet, des paniers alimentaires ont été distribués gratuitement à tout étudiant rencontrant des difficultés financières, qu'il soit boursier ou non, logé en résidence Crous ou dans un logement privé, dans les Alpes-Maritimes ou le Var ainsi que dans les Bouches du Rhône.

Plus de 3 200 paniers alimentaires confectionnés et livrés aux étudiants, 360 paniers supplémentaires de légumes et fruits frais ont été offerts par la Ville de Nice.

Ce dispositif, initialement réservé aux étudiants logés en résidence Crous, a été ouvert aux étudiants logés dans le parc privé dès la fin du mois de mai. Au total 850 étudiants de l'académie de Nice, dont une centaine logée hors résidence Crous, bénéficiaires d'un secours alimentaire d'urgence (à plusieurs reprises pour la plupart).

L'action du Crous en matière de secours alimentaire s'est poursuivie durant l'été, sous la forme d'un partenariat avec les associations Antenne étudiante du Secours Populaire français des Alpes-Maritimes, Secours Populaire français de Toulon et Epicerie solidaire étudiante de La Garde.

A Aix-Marseille, plus de 800 colis alimentaires ont pu être livrés chaque semaine principalement aux étudiants logés en cités et résidence avec le soutien financier des collectivités locales dès le 17 mars et jusqu'à mi-juillet. Parallèlement, le CROUS d'Aix-Marseille Avignon a soutenu financièrement les organisations étudiantes ou associations spécialisées assurant la distribution de colis alimentaires durant l'été.

La restauration

Depuis le 1er septembre 2020, les étudiants boursiers peuvent désormais bénéficier du repas à 1€ dans les restaurants et les cafétérias des Crous.

Deux tarifs sont désormais proposés pour le repas à tarif social : 1 € pour les boursiers, 3,30€ pour les étudiants non boursiers.

Jusqu'alors ce repas coûtait 3,30€ à chaque étudiant, et ce grâce à une contribution significative de l'Etat qui permettait d'en baisser fortement le prix (chaque repas produit coûte en moyenne à minima le double).

Pour bénéficier de cette tarification, l'étudiant doit obligatoirement activer son compte Izly sur <https://mon-espace.izly.fr> Le statut de boursier est alors détecté automatiquement, lors du passage en caisse. C'est simple : le compte est activé, le compte est crédité et Izly doit alors être systématiquement utilisé pour bénéficier de ce tarif.

Les rénovations de restaurants

Deux restaurants universitaires de l'académie de Nice seront complètement rénovés en 2020-2021.

Il s'agit du restaurant universitaire Le Coudon sur le campus de La Garde et du restaurant universitaire Montebello sur le campus Valrose à Nice (dont 30 000 euros de travaux d'accessibilité).

Les lieux de vie que constituent les lieux de restauration du Crous sont de plus en plus mis à la disposition des étudiants et des universités en dehors des heures de repas.

Sont concernés pour le Crous Nice-Toulon : la cafétéria Pasteur sur le campus de médecine et le restaurant universitaire Saint Jean d'Angély à Nice, ainsi que la cafétéria Le Béal sur le campus de La Garde.

D'autres projets d'ouverture sont en cours.

A Aix-en Provence, le Restaurant Universitaire des Arts et Métiers est en fin de travaux de réhabilitation lourde pour une livraison prévue le 1^{er} mars 2021.

Le programme d'actions pour le bien-être des étudiants

L'usage de la CVEC est multiple et varie en fonction des besoins locaux en matière de vie étudiante.

La CVEC a permis de financer au Crous Nice-Toulon et pour l'année universitaire 2019-2020 :

- Une offre de soutien psychologique en présentiel dans les résidences universitaires du Var et en distanciel pour tous les étudiants de l'académie de Nice.
- Des séances de sophrologie et de méditation dans les résidences universitaires de Nice et Sophia Antipolis, puis en live sur Facebook pour tous les étudiants pendant le confinement.
- Une journée d'initiation au ski à Roubion en partenariat avec la Ligue Sud du sport universitaire, et à destination des étudiants logés en résidence qui n'avaient jamais ou très peu pratiqué ce sport.
- Une exposition sur l'histoire des femmes dans le sport du 19^e siècle à nos jours dans la cafétéria Staps à Nice réalisée par le Musée national du sport.
- L'expérimentation du réseau de partage en ligne Smiile dans la résidence universitaire Jean Médecin à Nice (don, échange d'objets ou de services, partage d'événements et d'actualités - interrompu depuis le confinement et relancé courant octobre).
- L'organisation d'ateliers avec des étudiants, des personnels du Crous, de l'Université et une agence de design global, pour réfléchir au réaménagement de l'espace sous le restaurant universitaire Le Coudon sur le campus de La Garde et du foyer de la résidence universitaire Jean Médecin à Nice (qui ouvrira avant la fin 2020).
- Une participation financière à plusieurs événements festifs et culturels étudiants comme la Face Parade, le Face'Tival, Made in street (annulés en raison du Covid-19).
- Des dispositifs de secours alimentaire.
- Co-financement du Guide des aides sociales de l'étudiant azuréen : rédaction d'un guide pratique par Face06 (fédération des associations et corporations étudiantes des Alpes-Maritimes) qui rassemble les aides des différents acteurs (Crous, université, collectivités territoriales).

Pour le CROUS d'Aix-Marseille Avignon, la CVEC a permis de financer :

- Une offre de soutien psychologique en présentiel et en distanciel dans l'ensemble des villes étudiantes (Aix en Provence, Avignon, Marseille mais aussi Digne, Gap, Arles, Salon de Provence ou Aubagne) ainsi que des veilles hebdomadaires dans l'ensemble des résidences et des liveFacebook pendant le confinement.
- Des séances de yoga, de danse et de zumba en salle puis en live Facebook pendant le confinement.
- Des formations aux premiers secours et la préparation du BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique).
- Une participation au côté de la ville d'Aix-en-Provence à l'organisation d'une soirée festive d'accueil des étudiants (Aix Student Fest).
- L'organisation à Marseille d'un concert dans le cadre du concours "Musique de RU".
- La participation au financement de la création de 2 épiceries solidaires (Agorae) Aix et Marseille.
- Des actions de promotion de la santé et de lutte contre les addictions organisées dans les RU et lors d'évènements festifs.
- L'installation d'équipements sportifs en plein air dans une résidence sur un espace accessible à tous.

Renforcer l'offre de logements

Le gouvernement a déployé un programme ambitieux de réhabilitation et de construction de nouveaux logements étudiants durant le quinquennat, avec une participation active du réseau des Crous.

De nombreux dispositifs ont également été mis en place pour aider les étudiants dans leur recherche de logement dans le parc privé.

Les résidences Crous accueillent en priorité des étudiants boursiers ainsi que des étudiants internationaux, des jeunes en alternance et des stagiaires.

Un parc locatif de 15 810 places pour l'académie de région réparties comme suit :

10 982 sur l'académie d'Aix-Marseille

- **5 126 à Aix en Provence**
- **5 160 places à Marseille**
- **696 à Avignon**

4 828 sur l'académie de Nice

- **3 294 à Nice**
- **562 places à Sophia-Antipolis-Cannes**
- **972 sur le bassin toulonnais**

La construction de deux résidences universitaires est en cours en 2020 :

- Avignon (82 logements)
- Aix-en-Provence (296 logements livrés en cette rentrée)

Une réhabilitation de la quasi-totalité des résidences traditionnelles pour l'académie de Nice

A la rentrée 2020, la totalité des résidences traditionnelles de l'académie de Nice a bénéficié d'une réhabilitation avec intégration dans chaque chambre, d'une cabine tri-fonction, à l'exception des bâtiments E et F de la résidence Jean Médecin où sont proposées des chambres à 218 €.

Les Crous travaillent à rendre accessible aux personnes en situation de handicap la totalité de leurs logements.

Le Crous Nice-Toulon a engagé près de 38 000 euros pour des travaux d'accessibilité pour la résidence universitaire Montebello à Nice en 2020.

Courant octobre 2020 ouvrira un nouveau foyer étudiant à la résidence Jean Médecin de Nice (près de 900 logements) avec un concept novateur basé sur le vivre-ensemble et sur le développement durable. Il sera complété en décembre 2020 par un autre espace dédié à la vie étudiante. D'autres espaces du même type vont être mis à disposition des étudiants courant 2021 à La Garde et Montebello.

Les logements du CROUS d'Aix-Marseille Avignon ont tous fait l'objet de travaux de mise en accessibilité.

Des outils pour trouver son logement

- **Lokaviz.fr**, première plateforme d'offres d'hébergement pour les étudiants Lokaviz.fr, la centrale du logement étudiant non commerciale, propose des offres, tant dans les résidences Crous que dans le parc privé.

Elle permet de faire gratuitement une recherche et de consulter les annonces.

Certaines offres sont labellisées par les équipes Crous, répondant ainsi à certains critères : respect des critères réglementaires du logement décent (surface, sécurité etc.), performance énergétique des bâtiments, montant du loyer, des charges, et des éventuelles prestations, respect des bonnes pratiques en matière de rapports locatifs entre le bailleur et le locataire, localisation à proximité des campus des équipements sportifs et culturels.

- **Bed and Crous** : pour se loger de façon ponctuelle, Bed and Crous propose des logements adaptés, équipés et bien localisés à des prix accessibles et avantageux aux étudiants et aux personnels de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ayant besoin de se loger pour une nuit à un mois maximum, par exemple pour un stage de courte durée ou pour passer un concours.

Bed&Crous est présent dans toutes les grandes villes universitaires : www.bedandCrous.com.

- **Visale**, une aide au cautionnement locatif.

Service proposé par Action logement, la garantie Visale offre à tous les étudiants majeurs, sans conditions de ressources, une caution locative gratuite pour tout type de logement : résidences pour étudiants, logements indépendants ou chez l'habitant, colocations, appartements, studios, chambres.

Améliorer les conditions d'études : l'immobilier universitaire

Dans l'académie d'Aix-Marseille, afin d'améliorer les conditions d'études dans l'immobilier universitaire, diverses opérations ont été menées.

Le Contrat de plan Etat Région (CPER) 2015-2020 et le Plan Campus arrivent aux termes de leurs réalisations.

Plusieurs opérations d'envergure en cours :

- Opération Campus de Marseille Luminy : Rénovation du bâtiment TPR2 (en cours de livraison).

- Site Pasteur Avignon : Création de la Villa Créative.
- Ecole Centrale Marseille : Création du Marseille Creativity Center.
- Site Jules Isaac Aix en Provence : regroupement de deux IUT.
- Enfin, le nouveau Campus de Pauliane à Aix en Provence va poursuivre son aménagement par la création de la Faculté d'Economie et de Gestion (dans le cadre du Plan Campus) en complément du bâtiment MEGA (regroupant les chercheurs en économie) et de la résidence étudiante CROUS en cours de finalisation.

Un nouveau contrat de plan Etat Région (CPER) est en cours de contractualisation. Outil essentiel d'aménagement du territoire, il permettra de poursuivre la rénovation des campus afin d'améliorer les conditions d'étude et la recherche.

Avec la nouvelle organisation territoriale, le CPER 2021-2027, qui devrait être signé au premier trimestre 2021, offre un cadre de partenariat privilégié à l'échelle de la Région académique pour investir dans l'avenir et catalyser les investissements destinés à l'enseignement supérieur et la recherche.

Dans le cadre de l'objectif défini par les acteurs locaux pour le volet enseignement supérieur, recherche et innovation du CPER qui vise à renforcer le rayonnement du territoire à l'échelle nationale et internationale, le MESRI a validé les actions retenues au titre de l'immobilier de l'enseignement supérieur et notamment : le développement des campus durables et attractifs ; le soutien à l'innovation pédagogique et à la transition numérique par le développement de campus connectés ; la consolidation et la diversification de l'offre de logements étudiants.

Une enveloppe de 82,37 M€ sera allouée et affectée à une trentaine de projets immobiliers de la région académique.

Le plan de relance

Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, qui a engendré un ralentissement brutal de l'activité économique, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise sanitaire, des mesures inédites de soutien aux entreprises.

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le gouvernement.

Ce plan de relance constitue notamment une opportunité pour la rénovation de l'immobilier universitaire.

En articulation avec le CPER, un des objectifs stratégiques de ce plan permettra d'accompagner la transition énergétique et l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments des Campus.

Il a en effet été décidé d'engager un vaste programme de rénovation des bâtiments publics visant à soutenir le secteur de la construction et à réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics, conformément aux dispositions de la loi Elan de 2018 et de son « décret tertiaire ». Cette ambition se traduit notamment par un objectif de réduction de 40 % de la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² de surface de plancher composant leur parc à l'horizon 2030 par rapport à celle constatée en 2010.

Le décret concerne notamment l'enseignement supérieur, caractérisé à l'échelle nationale par un parc de 18,5 millions de m² dont une large partie est qualifiée de vétuste.

Le plan de relance devrait consacrer une enveloppe budgétaire dotée de 4 milliard d'euros de 2021 à 2023, dédiée à la rénovation des bâtiments, propriété de l'État ou de ses établissements publics, notamment ceux affectés aux missions d'enseignement supérieur, de recherche et aux œuvres universitaires et scolaires, et nécessitant des investissements significatifs à caractère principalement énergétique.

Deux appels à projets ont été lancés le 8 septembre dernier dont un est dédié spécifiquement à l'enseignement supérieur, avec l'objectif de sélectionner et de financer les opérations qui proposeront une réduction rapide et significative de la consommation énergétique des bâtiments occupés par l'Etat et ses opérateurs, en générant au niveau local de multiples chantiers bénéficiant à l'ensemble du tissu des entreprises du BTP.

Les projets sont attendus pour le 9 octobre. Ils devront pouvoir justifier d'une mise en œuvre rapide avec une date de livraison prévisionnelle au plus tard au 31 décembre 2023 (sauf les opérations les plus complexes qui devront être livrées avant le 31 décembre 2024).

L'annonce des projets sélectionnés devrait intervenir début décembre 2020.

Favoriser l'accès à la culture, même en temps de crise

Véritable facteur d'attractivité, la vie de campus est un élément clé de la réussite et de l'émancipation des étudiants. L'offre culturelle et artistique proposée par les services culturels des établissements d'enseignement supérieur et des Crous y occupe une place essentielle.

- 2 000 projets culturels artistiques, scientifiques et techniques sont créés dans les campus par des associations étudiantes
- 700 ateliers de pratique artistique sont organisés par les services en charge des activités culturelles.

Les résidences d'artistes sur les campus se multiplient pour permettre la rencontre directe des étudiants avec des artistes.

Les Journées des arts et de la culture dans l'enseignement supérieur (JACES) sont un moment fédérateur du calendrier universitaire, qui propose en simultané sur 3 jours une offre culturelle de plus de 500 événements : festivals, concerts, spectacles vivants, expositions. Annulées cette année suite à la fermeture des établissements au moment du confinement, le ministère a tenu malgré tout à valoriser les initiatives autour de l'art et la culture dans les établissements.

Les JACES 2020 sont donc devenues #JACESChezVous, relayées sur le site etudiant.gouv.fr/jaceschezvous et ses réseaux. Cette édition réinventée a permis de répertorier les nombreuses initiatives digitales mises en place par les établissements de l'enseignement supérieur.

La rénovation des campus aux standards internationaux se poursuit. Le dynamisme de la politique immobilière des établissements est à l'œuvre sur les différents sites de la région académique, par l'intermédiaire des financements État-collectivités dans le cadre du Contrat de plan État-région (CPER – [Cf. ci-après, la partie consacrée au CPER 2021-2027](#)), de financements spécifiques « Plan Campus », ou de fonds propres des établissements.



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse

Stéphanie Denis Laventure,
responsable du bureau de la communication
04 42 91 71 10 / 06 89 10 02 55
stephanie.denis-laventure@ac-aix-marseille.fr
www.ac-aix-marseille.fr

